



Ou puis je déposer plainte contre une société?

Par **Mika781**, le **29/04/2012** à **12:12**

Bonjour,
Je viens de recevoir un recouvrement pour une somme que je ne dois pas.
Je suis harcelé par la société de recouvrement pour que je paye.
J'ai l'intention de déposer une plainte pour harcèlement morale contre la société qui a déclenché ce recouvrement injustifié.
Ou puis je déposer plainte ?
Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **30/04/2012** à **08:23**

Bonjour,
Je suppose que vous avez déjà lu ceci : http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/societes-recouvrement_73116_1.htm
Le dépôt de plainte se fait soit au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre domicile, soit directement au Greffe de votre tribunal, par courrier recommandé adressé au Procureur.